

De plus en plus de Mutuelles ou Complémentaires santé concernées par la Prévention Et proposent une participation aux séances de Sophrologie.

Faites le savoir à votre Sophrologue

Une attestation détaillée vous sera alors remise

L'alliance des Compétences L'essor d'un métier



MUTUELLES concernées par la Prévention

CCMO, RADIANCE, Existence, Mutuelle Française Ile de France,

La Vie verte, Allianz/Medinat, AON, La MPCL, La mutuelle Via santé / Mic Limousin, La Mutuelle Catalane, la Mutuelle Saint Germain, Prévadies/ Harmonie

EOVI MUTUELLES PRESENCE en 2013 (à confirmer)

participent aux séances de Sophrologie

02/13



MUTUELLES et Cies d'Assurances à travers la complémentaire santé, concernées par la Prévention

Quelques Détails sur la participation aux séances de Sophrologie selon l'option

- CCMO (35 € jusqu'à 10 séances par an)
- Via santé (remboursement de 50% du reste à charge limité à 30€ par séance)
- Mutuelle existence
- Alptis (5 séances de médecines douces par an et par assuré)
- Radiance (de 90 à 120 euros par an selon les contrats)
- MNAM (au réel jusqu'à 4 séances par an)
- La Mutuelle Verte (Gamme oxygène et Oxygène +)
- La MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux (forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/ par an et par assuré)
- Axa (de 25 à 40 euros par séance)
- AGF
- La Mutuelle Catalane (contrat Sécurité plus forfait annuel médecines douces 100 € 25 € par séance)
- La Mutuelle Saint Germain (15€ jusqu'à 4 séances par an)
- **Prévadies** (20€ jusqu'à 5 séances par an)

